



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

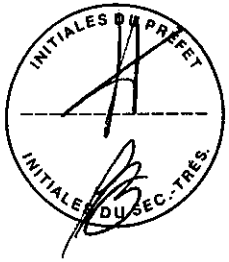
PROVINCE DE QUEBEC  
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Frédéric Trépanier, préfet  
Marcel Dulude, préfet suppléant  
Pierre Beauregard, conseiller  
Ferdinand Borremans, conseiller  
Pierre Bourbonnais, conseiller  
Roger Brouard, conseiller  
Julien Bussière, conseiller  
Honorius Charbonneau, conseiller  
Bernard Gagnon, conseiller  
Bertrand Poulin, conseiller  
Rosaire St-Germain, conseiller  
Wildor Vigeant, conseiller  
Claude Voyer, conseiller

Mesdames : Christiane Chadwick, conseillère  
Renée Legendre, conseillère

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, **mercredi le 12 février 1992, à 20 heures**, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

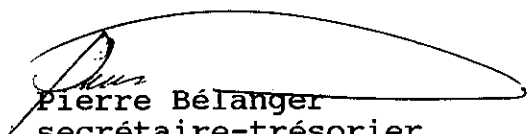
1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 1992
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
4. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'aménagement
  - 4.1 Séance du 13 janvier 1992
  - 4.2 Séance du 10 février 1992
5. Demandes d'avis : plans et règlements d'urbanisme
  - 5.1 Plan d'urbanisme d'Otterburn Park
  - 5.2 Règlements d'urbanisme de Saint-Mathieu-de-Beloeil
  - 5.3 Règlements d'urbanisme de Carignan
  - 5.4 Règlements numéros 845-4 et 845-5 modifiant le règlement de zonage à Mont-Saint-Hilaire
  - 5.5 Plan d'urbanisme de Saint-Basile-le-Grand



No de résolution  
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

6. Redressement des limites territoriales, ville de Mont-Saint-Hilaire
7. Rapport du comité "ad hoc" sur la gestion des déchets
  - 7.1 Centre de tri régional
  - 7.2 Gestion des boues d'installations septiques
8. Colloque sur la décentralisation
9. Acquisition d'un nouveau photocopieur
10. Adhésion à la Société Montérégienne de Développement
11. Correspondance
12. Bordereau des comptes à payer
13. Affaires publiques
14. Clôture de la séance

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

Donné à Beloeil, ce troisième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-douze.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE  
COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL  
DE LA M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, MERCREDI  
LE 12 FEVRIER 1992, A 20H00.

Etaients présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet  
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Yves Bessette, conseiller suppléant  
Monsieur Roger Brouard, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Madame Christiane Chadwick, conseillère  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

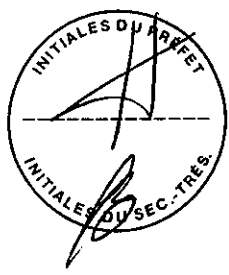
Etaients absents :

Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant (remplacé par  
monsieur Jean-Claude Beaudoin)  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller (remplacé par  
monsieur Yves Bessette)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait  
également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraor-  
dinaire du 16 janvier 1992
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
4. Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif  
d'aménagement
  - 4.1 Séance du 13 janvier 1992
  - 4.2 Séance du 10 février 1992
5. Demandes d'avis : plans et règlements d'urbanisme
  - 5.1 Plan d'urbanisme d'Otterburn Park
  - 5.2 Règlements d'urbanisme de Saint-Mathieu-de-  
Beloeil
  - 5.3 Règlements d'urbanisme de Carignan



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 5.4 Règlements numéros 845-4 et 845-5 modifiant le règlement de zonage à Mont-Saint-Hilaire
- 5.5 Plan d'urbanisme de Saint-Basile-le-Grand
6. Redressement des limites territoriales, ville de Mont-Saint-Hilaire
7. Rapport du comité "ad hoc" sur la gestion des déchets
  - 7.1 Centre de tri régional
  - 7.2 Gestion des boues d'installations septiques
8. Colloque sur la décentralisation
9. Acquisition d'un nouveau photocopieur
10. Adhésion à la Société Montérégienne de Développement
11. Correspondance
12. Bordereau des comptes à payer
13. Affaires publiques
14. Clôture de la séance

**POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Messieurs Frédéric Trépanier préfet, Marcel Dulude préfet suppléant, mesdames les conseillères Christiane Chadwick et Renée Legendre, messieurs les conseillers Pierre Beauregard, Ferdinand Borremans, Pierre Bourbonnais, Roger Brouard, Julien Bussière, Honorius Charbonneau, Bernard Gagnon, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain, Wildor Vigeant, Claude Voyer.

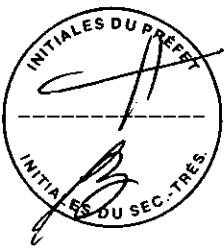
En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 hres et 17 hres, le 3 février 1992.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour de février mil neuf cent quatre-vingt-douze.

**POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 1992**

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard  
APPUYE PAR Madame Renée Legendre

92-02-012



No de résolution  
ou annotation

92-02-012  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 1992 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3. DEMANDES D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS

Aucune demande d'avis n'a été présentée par les municipalités relativement à des règlements d'emprunts.

POINT 4. DEPOT DES PROCES-VERBAUX DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

4.1 Séance du 13 janvier 1992

92-02-013

IL EST PROPOSE PAR Madame Christiane Chadwick  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance du 13 janvier 1992 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.2 Séance du 10 février 1992

92-02-014

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Monsieur Honorius Charbonneau →

ET RESOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance du 10 février 1992 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. DEMANDES D'AVIS : PLANS ET REGLEMENTS D'URBANISME

5.1 Plan d'urbanisme d'Otterburn Park

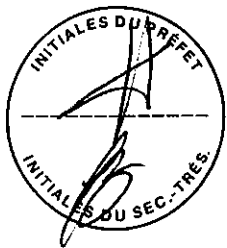
92-02-015

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE ledit plan a été déposé au Conseil de la M.R.C., pour avis de conformité, à la séance du 5 septembre 1991;

ATTENDU QUE le Conseil, sous recommandation du Comité consultatif d'aménagement, a demandé à la ville d'Otterburn Park de modifier son plan d'urbanisme afin de le rendre conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a procédé aux modifications par l'adoption du règlement numéro 346-1;



No de résolution  
ou annotation

92-02-015  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement d'amendement, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 92-02-011, recommande au Conseil d'approuver le plan d'urbanisme de la ville d'Otterburn Park

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE le plan d'urbanisme de la ville d'Otterburn Park soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la ville d'Otterburn Park.

ADOpte A L'UNANIMITE

**5.2 Règlements d'urbanisme de Saint-Mathieu-de-Beloeil**

92-02-016

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est en vigueur depuis le 20 juin 1991;

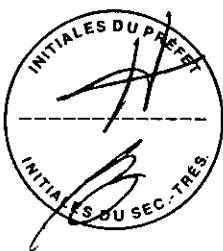
ATTENDU QUE, selon l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité doit, suite à l'entrée en vigueur de son plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de zonage, un règlement de lotissement, un règlement de construction et, lorsque le document complémentaire l'exige, un règlement visé à l'article 116 de la Loi et que ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme et au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté ses règlements d'urbanisme et les a transmis au Conseil de la M.R.C. pour conformité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, lors de la séance du 13 janvier 1991, a procédé à l'analyse des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et recommande au Conseil que des modifications soient apportées avant d'émettre l'avis de conformité;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Honorius Charbonneau



No de résolution  
ou annotation

92-02-016  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE demander à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil d'apporter les modifications suivantes à ses règlements d'urbanisme, à savoir :

- . qu'en rapport avec l'article 2.6.1.3 du règlement de zonage, soient revus les types d'usages portant les numéros 350, 391 et 392 afin que les usages qu'ils regroupent soient plus homogènes;
- . que les dispositions de l'article 9.5 soient modifiées afin que l'entreposage de rebuts solides ne puisse devenir permanent;
- . que l'article 13.13 du règlement de zonage, auquel l'article 13.3.5 du même règlement réfère et qui porte sur l'affichage, soit inclus audit règlement;
- . que des exigences additionnelles soient incluses à la réglementation en ce qui concerne la justification de l'aménagement d'une voie d'accès sur une rive puisque les cours d'eau visés à Saint-Mathieu-de-Beloeil ne sont pas navigables;
- . que l'adoucissement de la pente constitue une avenue de stabilisation des rives à préconiser avant celle de l'aménagement d'un perré ou d'un gabion;
- . que les cabanes à sucre commerciales ne constituent pas un usage permis en zone agricole;
- . que les dispositions de l'article 18.4.1 du règlement de zonage, concernant la réalisation de sites d'extraction, soient revues afin de les faire concorder avec celles du Schéma d'Aménagement;
- . que la restauration ne soit pas un usage permis dans la zone industrielle sur la rue Bernard Pilon;
- . que le type de vente au détail permis dans la zone industrielle sur la rue Bernard Pilon, soit mieux défini;
- . que le seul usage résidentiel permis en zone agricole soit de type unifamilial isolé;
- . que des dispositions concernant la protection des ensembles ruraux soient incluses à la réglementation;
- . que les commerces de produits d'alimentation, les parcs et les espaces verts ne soient pas permis en zone agricole;
- . que la restauration et l'hébergement ne soient pas des usages permis en zone aéroportuaire qui s'inscrit dans une affectation agricole au Schéma d'Aménagement;
- . que des précisions soient apportées quant à l'aménagement des parcs et espaces verts permis dans la zone de conservation du milieu naturel;



No de résolution  
ou annotation

92-02-016  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- . que les normes de lotissement pour la zone aéroportuaire ne soient pas inférieures à celles prescrites au Schéma d'Aménagement;
- . que les systèmes d'épuration communautaires soient municipalisés pour que les normes de lotissement des terrains desservis par ces installations soient réduites;
- . que le découpage de la zone 701 corresponde davantage à l'affectation protection du Schéma d'Aménagement et du plan d'urbanisme de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.3 Règlements d'urbanisme de Carignan

Puisque la ville poursuit ses réflexions dans ce dossier et que de nouvelles modifications risquent d'être apportées aux règlements, la représentante de la ville de Carignan demande que l'étude sur ce point soit reportée.

5.4 Règlements numéros 845-4 et 845-5 modifiant le règlement de zonage à Mont-Saint-Hilaire

92-02-017

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 845-4 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant au règlement modifiant les règlements d'urbanisme pour lesquels un certificat de conformité a été émis;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 92-02-012, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSEQUENCE

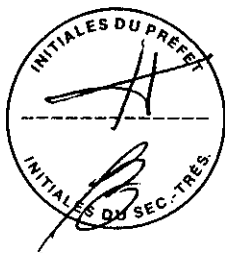
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement numéro 845-4, modifiant le règlement de zonage, de la ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-4 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

92-02-018

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 845-5 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant au règlement modifiant les règlements d'urbanisme pour lesquels un certificat de conformité a été émis;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 92-02-013, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Madame Christiane Chadwick  
APPUYE PAR Monsieur Yves Bessette

ET RESOLU par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement numéro 845-5, modifiant le règlement de zonage, de la ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-5 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

**5.5 Plan d'urbanisme de Saint-Basile-le-Grand**

Le représentant de la ville de Saint-Basile-le-Grand dépose un avis du conseiller juridique de la ville, Me Conrad Délisle, relativement à la question de la reconnaissance du périmètre d'urbanisation dans le secteur "Bella Vista".

Les membres du Conseil conviennent de référer cet avis au Comité consultatif d'aménagement.

Durant l'étude de ce point, monsieur Bertrand Poulin vient occuper son siège.

**POINT 6. REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES : VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

92-02-019

ATTENDU QU'il y a eu erreur, de la part du Gouvernement, dans la description des limites territoriales de la ville de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE ladite erreur concerne une partie du territoire, située dans le secteur sud-est de la ville de Mont-Saint-Hilaire, adjacente à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;



No de résolution  
ou annotation

92-02-019  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE dans sa lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1991, le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, a déposé une proposition de redressement, avec en annexe une description du territoire visé, et demande à la M.R.C. de se prononcer;

ATTENDU QUE, le Ministre propose de retrancher, des limites de Mont-Saint-Hilaire, le territoire décrit et de l'incorporer aux limites de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE de par la résolution numéro 91-484, le conseil de la ville de Mont-Saint-Hilaire accepte la proposition de redressement, présentée par le ministre des Affaires municipales

**EN CONSEQUENCE**

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Madame Christiane Chadwick

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'accepter la proposition de redressement des limites territoriales entre la ville de Mont-Saint-Hilaire et la municipalité de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste, ainsi que la validation d'actes du ministère des Affaires municipales.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. RAPPORT DU COMITÉ AD HOC**

**7.1 Centre de tri régional**

Les membres du comité présentent les orientations qui sont en discussions par le Comité régional sur le centre de tri régional.

De plus, le comité recommande une réflexion en profondeur de la part du Conseil relativement à l'entente, intervenue au niveau des quatorze (14) municipalités de la M.R.C., face à la gestion des déchets.

Les membres du Conseil conviennent de tenir une réunion d'étude sur l'entente de la gestion des déchets, samedi le 14 mars 1992.

**7.2 Gestion des boues d'installations septiques**

ATTENDU QUE nous recensons au-delà de 6 000 installations septiques dans le territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le comité "ad hoc" s'est penché sur la problématique de gestion des boues de ces installations septiques et en particulier de leur disposition;

ATTENDU QU'un projet de réalisation d'une usine d'épuration est à l'étude pour l'ensemble des municipalités de Beloeil, Otterburn Park, McMasterville et Mont-Saint-Hilaire;

92-02-020



No de résolution  
ou annotation

92-02-020  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE ces municipalités se sont montrées intéressées à accueillir les boues d'installations septiques à la future usine d'épuration;

ATTENDU QUE la firme Groupe des Consultants de la Vallée du Richelieu a déposé à la M.R.C. une offre de services relativement aux études préliminaires des boues de fosses septiques sur notre territoire;

ATTENDU QUE ladite offre de services se divise en deux étapes, soit une analyse préliminaire de la situation et une évaluation du traitement;

ATTENDU QUE le comité "ad hoc" recommande au Conseil de procéder à la première étape de l'étude

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Madame Renée Legendre

ET RESOLU DE mandater la firme Groupe des Consultants de la Vallée du Richelieu afin de réaliser la première étape de son offre de services relative à une évaluation préliminaire de la situation des boues d'installations septiques sur le territoire.

De modifier le paragraphe D de cette première étape en parlant de l'identification possible des sites de traitement des boues plutôt que de sites d'enfouissement des boues.

QUE ledit mandat soit réalisé au coût de 9 630,00 \$.

QUE suite aux conclusions de cette première étape, le Conseil jugera de la pertinence de procéder à la réalisation de la seconde étape de l'offre de services.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. COLLOQUE SUR LA DECENTRALISATION

Monsieur le préfet présente le contenu du Forum national sur la décentralisation, organisé par l'U.M.R.C.Q., qui se tiendra les 7, 8 et 9 juin prochains à Québec.

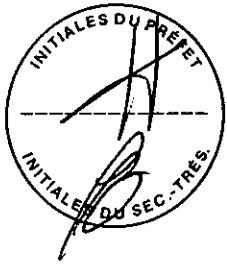
L'U.M.R.C.Q. demande à chaque M.R.C. de tenir un colloque régional à cet effet.

Les membres du Conseil reconnaissent l'importance de discuter d'un tel sujet mais ne désirent pas être contraints par les exigences de l'U.M.R.C.Q. au niveau de la tenue du colloque.

Suite à des discussions, la résolution suivante est déposée :

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

92-02-021



No de résolution  
ou annotation

92-02-021  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU QUE la M.R.C. organise un colloque régional sur la décentralisation qui s'adressera à l'ensemble des élus municipaux.

QUE ledit colloque ait lieu samedi le 11 avril 1992.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT 9. ACQUISITION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR**

92-02-022

ATTENDU QUE la M.R.C. possède le même photocopieur depuis plus de sept (7) ans;

ATTENDU QUE ledit photocopieur ne répond plus aux exigences toujours croissantes de la M.R.C.;

ATTENDU QU'un devis de soumissions a été réalisé et que quatre (4) compagnies ont présenté leur offre soit Minolta, Panasonic, Canon et Pitney Bowes;

ATTENDU QUE c'est la compagnie Canon qui offre l'équipement le mieux adapté à nos besoins, et ce, au moindre coût

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU DE retenir les services de la compagnie Canon pour la fourniture d'un photocopieur, modèle NP 4050, et ce, en vertu d'une entente location-achat de 48 mois au coût mensuel de 283,50 \$.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT 10. ADHESION A LA SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT**

92-02-023

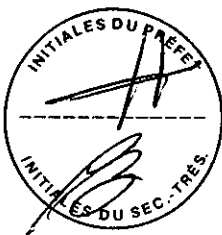
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est membre de la Société Montérégienne de Développement, en fonction d'une cotisation annuelle de 100,00 \$.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT 11. CORRESPONDANCE**

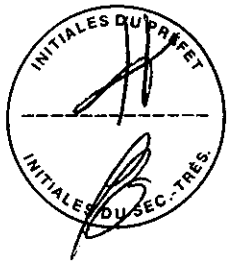
92-047 06-01-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, conseiller juridique, POUPART & POUPART AVOCATS, accompagnant un projet de requête concernant la cause de Marine Léveillé à Chambly.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

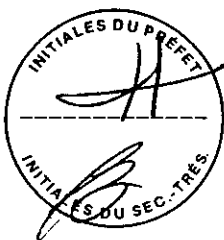
- 92-048 06-01-92 Lettre de MADAME ELIANE COLLIN, service de formation, U.M.R.C.Q., sollicitant la collaboration de la M.R.C. pour la tenue d'une session de formation pour les élus municipaux.
- 92-049 06-01-92 Lettre de MONSIEUR MICHEL FRENET, directeur général, U.M.R.C.Q., invitant le préfet à une assemblée des préfets à Québec le 31 janvier 1992.
- 92-050 06-01-92 Compte rendu de la réunion du 12 décembre 1991 du Comité de vigilance de Saint-Basile-le-Grand.
- 92-051 06-01-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE-PAUL REVENELLE, directeur général, A.I.M.E.Q., remerciant la M.R.C. pour lui avoir fait parvenir la liste des inspecteurs municipaux.
- 92-052 06-01-92 Copie conforme d'une lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, C.P.T.A.Q., adressée à MONSIEUR ANDRE CHAGNON, U.P.A., concernant une demande de madame Clémence Walker.
- 92-053 06-01-92 Copie d'une lettre de MADAME LISETTE JOLY, C.P.T.A.Q., adressée à MONSIEUR SYLVAIN VANDAL, concernant le rapport de son audition auprès de la Commission.
- 92-054 06-01-92 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., invitant la M.R.C. à adhérer à son organisme pour 1992.
- 92-055 06-01-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant la position de son ministère relativement à la perception des droits d'immatriculation.
- 92-056 06-01-92 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. BAS RICHELIEU, nous informant des nominations au sein du bureau des délégués pour les cours d'eau.
- 92-057 06-01-92 Copie de la lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR ROGER BROUARD, maire, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, accordant un délai pour la transmission du plan d'urbanisme.
- 92-058 06-01-92 Lettre de MESSIEURS JACQUES PROULX, président, U.P.A., et ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., accompagnant un document présentant la solidarité rurale.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

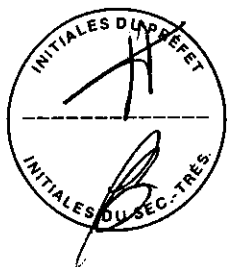
- 92-059 06-01-92 Lettre de MADAME CAROLE DENIS, directrice, A.Q.U., invitant la M.R.C. à adhérer à son organisme.
- 92-060 08-01-92 Lettre de MONSIEUR GERVAIS DESOURDY, premier vice-président, GROUPE DESOURDY, accompagnant divers documents relatifs à la disposition des déchets.
- 92-061 09-01-92 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, accompagnant les règlements d'urbanisme de la municipalité.
- 92-062 09-01-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUVILLE, nous informant que monsieur Rosaire Houle a été élu à titre de préfet et que monsieur Armand Gladu a été nommé à titre de préfet suppléant.
- 92-063 10-01-92 Copie de la lettre de MADAME NICOLE JOBIN, avocate, C.P.T.A.Q., adressée à MADAME NICOLE LAMARRE, relativement à son interjection d'appel de la décision rendue par la C.P.T.A.Q..
- 92-064 10-01-92 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, accompagnant le règlement numéro 346-1 amendant le plan d'urbanisme.
- 92-065 13-01-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, conseiller juridique, POUPART & POUPART, accompagnant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR HAINS, de la direction du domaine hydrique, concernant le dossier de monsieur Lasselle.
- 92-066 13-01-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. ROUVILLE, accompagnant le règlement numéro 66-91 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 92-067 13-01-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, accompagnant copie de règlements numéros 845-4 et 845-5 amendant le règlement de zonage.
- 92-068 15-01-92 Lettre de MADAME GEORGETTE LEPAGE, présidente, SOCIETE POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN MONTEREGIE, invitant le préfet à participer à une rencontre d'information.
- 92-069 16-01-92 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. LES JARDINS DE NAPIERVILLE, nous informant que monsieur Gilles Montbleau a été élu préfet de la M.R.C..



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-070 17-01-92 Lettre de MADAME NICOLE JOBIN, avocate, C.P.T.A.Q., accompagnant la décision du tribunal d'appel de la C.P.T.A.Q. concernant la demande de madame Suzanne Gosselin.
- 92-071 17-01-92 Lettre de MONSIEUR GERALD BELLEY, attaché politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre résolution relative à une demande de délai pour le plan d'urbanisme de St-Antoine-sur-Richelieu.
- 92-072 17-01-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE FABI, directeur, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR JACQUES LASELLE, concernant un bail consenti par le ministère.
- 92-073 17-01-92 Transmission par télécopieur de MADAME JACINTHE GRENIER, M.R.C. CHAMPLAIN, accompagnant le texte sur la problématique environnementale qui sera présenté lors du Forum sur l'environnement organisé par la S.M.D..
- 92-074 20-01-92 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, PAROISSE DE SAINT-DENIS, accompagnant la résolution numéro 92-10 demandant un délai au ministère des Affaires municipales pour l'adoption des règlements d'urbanisme.
- 92-075 20-01-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR MARCEL DULUDE, maire, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, accordant un délai pour l'adoption des règlements d'urbanisme.
- 92-076 20-01-92 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, directeur, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception des prévisions budgétaires 1992 de la M.R.C..
- 92-077 20-01-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, invitant la M.R.C. à organiser des activités d'information sur les réalisations environnementales au cours du moi de mai, mois de l'Environnement.
- 92-078 20-01-92 Lettre de MADAME LINDA GALLANT, présidente, A.T.R.M., invitant le préfet à participer au gala de l'excellence organisé par l'A.T.R.M..
- 92-079 20-01-92 Lettre de MONSIEUR GERMAIN BEAUSEJOUR, PROGRAMMATION GAGNON INC., accompagnant une offre de services en matière d'informatique.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-080 22-01-92 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accompagnant les règlements numéros U-120-1, U-120-2, U-120-3, U-120-4, U-130-1, U-130-2, U-170-1 et U-170-2 modifiant les règlements d'urbanisme.
- 92-081 22-01-92 Lettre de MADAME FRANCOISE BOUCHER-BOUTIN, vice-présidente, COMITE DE MISE EN VALEUR DU RICHELIEU, invitant la M.R.C. à nommer un représentant au sein du Comité d'administration.
- 92-082 22-01-92 Compte rendu de la réunion du 9 janvier 1992 du Comité de vigilance de Saint-Basile-le-Grand.
- 92-083 23-01-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, conseiller juridique, POUPART & POUPART, faisant le point dans le dossier de monsieur Jacques Lasselle eu égard au bail octroyé par le ministère de l'Environnement.
- 92-084 23-01-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, conseiller juridique, POUPART & POUPART, nous informant qu'il n'est pas utile de donner suite à l'appel en cour supérieure dans le cas de Jules Gareau.
- 92-085 23-01-92 Lettre de MADAME JOHANNE GAOUETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUTE YAMASKA, accompagnant une résolution demandant au M.L.C.P. de modifier la délimitation des étendues territoriales où la chasse est permise.
- 92-086 23-01-92 Lettre de MADAME LUCIENNE ROBILLARD, députée de Chambly et ministre de l'enseignement supérieur, félicitant monsieur Frédéric Trépanier pour son élection au poste de préfet.
- 92-087 23-01-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, adressée à MONSIEUR REJEAN BILODEAU, MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE, demandant l'intervention du ministère face au terrain de madame Francine B. Marsan.
- 92-088 24-01-92 Lettre de MONSIEUR JEAN BEAUDIN, coordonnateur, SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, accompagnant le protocole, dûment signé, relatif à l'application du programme P.A.D..
- 92-089 27-01-92 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, PAROISSE ST-DENIS, accompagnant l'avis de l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme de la municipalité.





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-090 28-01-92 Lettre de MADAME JOHANNE CHARPENTIER, agente, HABITATIONS PAREL, nous informant que le rapport annuel sera déposé en avril 1992.
- 92-091 28-01-92 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, directrice générale, M.R.C. LAJEM-MERAIS, accompagnant le règlement numéro 59 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 92-092 30-01-92 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., félicitant monsieur Frédéric Trépanier pour son élection au poste de préfet.
- 92-093 30-01-92 Lettre de MONSIEUR REAL D'ANJOU, ingénieur, GROUPE DES CONSULTANTS DE LA VALLEE DU RICHELIEU, accompagnant une proposition de service relative à une étude préliminaire concernant la disposition des boues d'installations septiques.
- 92-094 30-01-92 Copie conforme de la résolution numéro 91-484 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, relativement au redressement des limites territoriales proposées par le ministère des Affaires municipales.
- 92-095 31-01-92 Lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accordant à la M.R.C. un délai pour émettre l'avis de conformité pour le plan d'urbanisme de St-Antoine-sur-Richelieu.
- 92-096 31-01-92 Lettre de MONSIEUR JEAN-GILLES FRENIERE, directeur, U.P.A. ST-HYACINTHE, sollicitant l'appui de la M.R.C. dans le dossier de négociations du GATT.

Publications du mois de janvier 1992

Gazette officielle du Québec	18 décembre 1991
La revue de l'A.T.E.Q.	vol.6, no.4 décembre 1991
Chantiers	décembre 1992 vol.8, no.10
Info Forêt	no.20 décembre 1991
Le Fleuve	vol.3, no.1 décembre 1991
Municipalité	décembre 1991 janvier 1992
Gazette officielle du Québec	no.52 24 décembre 1991



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Gazette officielle du Québec	no.53 31 décembre 1991
Publiquip	vol.9, no.1 janvier 1992
Nouvelles fiscales	no.14 décembre 1991 janvier 1992
L'ancai	vol.18, no.5 nov. déc. 1991
L'autre information	janvier 1992
Scribe	vol.1, no.2
Gazette officielle du Québec	no.1 8 janvier 1992
Affaires Montérégiennes	vol.4, no.6 janvier 1992
Gazette officielle du Québec	no.2 15 janvier 1992
Partenaires	vol.4, no.4 décembre 1991
Archi med	vol.1, no.1 février 1992

**POINT 12. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER**

92-02-024

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussièrre  
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #92-02, de chèque #4232 à chèque #4255 et chèque #S3061 à chèque #S3095 pour un montant total de 52 630,38 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 13. AFFAIRES PUBLIQUES**

Monsieur Jacques Désormeaux, président de la Commission scolaire Mont-Fort, présente aux membres du Conseil la problématique de l'intégration scolaire pour leur territoire.

Suite à cette présentation, la résolution suivante est déposée :

92-02-025

ATTENDU QUE les commissaires de la Commission scolaire Mont-Fort travaillent sur le dossier de l'intégration des ordres primaire et secondaire du territoire de la Commission scolaire régionale de Chambly depuis plus de seize (16) ans;



No de résolution  
ou annotation

92-02-025  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les commissaires de la Commission scolaire Mont-Fort, qui représentent les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville, de Saint-Basile-le-Grand, de Chambly et de Carignan, ont adopté une résolution demandant au ministre de l'Education de permettre l'intégration "Mont-fort - Mont-Fort";

ATTENDU QUE la résolution d'intégration des ordres primaire et secondaire obtient l'appui des comités d'écoles et des comités de parents de Mont-Fort ainsi que l'ensemble du milieu;

ATTENDU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est sensible à la volonté de la population concernée, et ce, tel qu'exprimé par ses représentants scolaires

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Madame Renée Legendre  
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au ministre de l'Education de tenir compte de la volonté du milieu en favorisant l'intégration "Mont-Fort - Mont-Fort", et ce, tel que demandé démocratiquement par la population concernée.

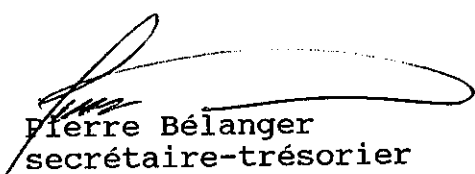
ADOpte A L'UNANIMITE

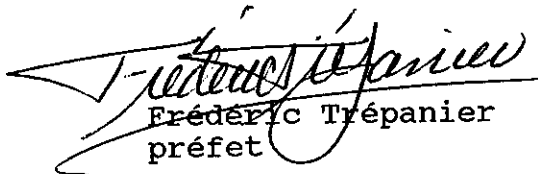
POINT 14. CLOTURE DE LA SEANCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 21 heures 50.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Frédéric Trépanier  
préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**